



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

CABINET DU PREFET

**Vidéo protection
Vol 2**

N° Spécial

11 Février 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial CABINET, Vidéo protection, du 11 Février 2022
Vol 2**

Table récapitulative des arrêtés publiés

Arrêté	Date	ETABLISSEMENTS	Page
CAB.DS.BPS N°2022-0063	09.02.2022	Commune de Courbevoie – Voie publique	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2022-0063 du 09 février 2022.	5



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Arrêté CAB/DS/BPS n° 2022.0063 du - 9 FEV. 2022 modifiant l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivré à la commune de Courbevoie pour la voie publique

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.223-1 et le titre V ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.672 du 03 juillet 2019 modifié par les arrêtés CAB/DS/BPS n° 2020.1031 du 28 décembre 2020 et CAB/DS/BPS n° 2021.357 du 02 juin 2021, autorisant l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivré à la commune de Courbevoie pour la voie publique

Vu la demande présentée par la commune de Courbevoie, enregistrée sous le numéro 2010 0405;

Vu l'avis émis le 07 février 2022 par la commission départementale de vidéoprotection ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.672 du 03 juillet 2019, est modifié comme suit : la commune de Courbevoie est autorisée à étendre l'exploitation du système de vidéoprotection par l'installation de 4 nouvelles caméras sur la voie publique et 4 nouvelles caméras aux abords de l'ancien parking Charras.

Le dispositif est désormais composé d'un total de 133 caméras sur la voie publique, listées en annexe. Son exploitation est valable jusqu'au 03 juillet 2024.

Le reste de l'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.672 du 03 juillet 2019, est sans changement.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions et prescriptions figurant dans l'arrêté, restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le renouvellement de l'autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture, quatre mois avant sa date d'échéance, indiquée dans l'article 1 du présent arrêté.

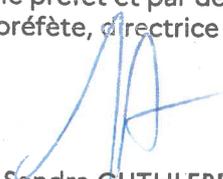
ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication au recueil des actes administratifs de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès de M. le préfet des Hauts-de-Seine - cabinet du préfet - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre cedex.
- un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur - direction des libertés publiques et des affaires juridiques - sous direction des libertés publiques et de la police administrative - 11, rue des Saussaies - 75800 Paris cedex 08.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil
- BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.

ARTICLE 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Sandra GUTHLEBEN

Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2022.0063 du 9 FEV. 2022 modifiant l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivré à la commune de Courbevoie pour la voie publique

N° caméra	Caméras autorisées par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 219.672 du 3 juillet 2019	
101	Boulevards Circulaire / de la Mission marchand	1
102	Rues Carnot / Segoffin	2
105	Rue Louis Blanc	3
104	Place Charras	4
103	Promenade Saint-Nicolas	5
109	Boulevard circulaire / avenue Gambetta	6
106	Quai du président Paul Doumer / rue de l'Abreuvoir	7
110	Boulevard Circulaire / rue d'Aboukir	8
107	Place des Saisons	9
111	Rue Henri Régnault	10
108	Carrefour Alsace / rue Louis Blanc	11
201	Rue des Etudiants / avenue Puvis de Chavannes	12
202	Arche / avenue Puvis de Chavannes	13
113	Parc Diderot / allée Sainte-Odile	14
112	Rue du général Audran	15
206	Rue des Fauvelles / Skatepark	16
203	Rue Emile Deschanel	17
204	Avenue Marceau / rue Gaultier	18
306	PC1 rue Lambrechts	19
205	Place des 3 frères Leboeuf	20
301	Avenue Marceau / Gare Courbevoie	21
208	Rues Gaultier / de Normandie	22
207	Rue Berthelot / boulevard de la Mission Marchand	23
302	Rues Pierre Brossolette / Pierre Curie	24
303	Boulevard de Verdun / avenue de La République	25
304	Rues de Colombes / du président Kruger	26
305	Jardin des Tournelles	27
307	PC2 rue Jules Lefèvre	28

308	Rues Lambrechts / rue Jules Lefèvre	29
309	Avenue Château du Loir	30
314	Rue Jean-Pierre Timbaud / avenue Château du Loir	31
313	Rue Jean-Pierre Timbaud / avenue de La République	32
311	Rue de Colombes / avenue Château du Loir	33
310	Boulevard Aristide Briand / Centre événementiel de Courbevoie	34
401	Parc des Bruyères	35
402	Place de Belgique	36
403	Place Gare de Bécon	37
404	Place Sarrail	38
405	Boulevards de Verdun / Aristide Briand	39
501	Rues Armand Silvestre / Franklin	40
502	Rues Edith Cavell / Volta	41
608	Rues Sainte-Marie / de l'Industrie	42
503	Place Mermoz	43
507	Boulevard Saint-Denis / Parc de Bécon	44
609	Allé Jacques-Henri Lartigue	45
610	Promenade Dourner	46
504	Parc des Couronnes	47
505	Pont de Levallois	48
506	Place Bineau	49
601	Place Hérold	50
602	Square de l'Hôtel de Ville	51
603	Sente des Larris	52
604	Escalators Sainte Marie	53
605	Rues Ficatier / Victor Hugo / de l'Hôtel de Ville	54
606	Places Charles de Gaulle / des Pléiades	55
607	Parc des Pléiades	56
214	Angle Fauvelles/Clos Lucé	57
210	Parc du Millénaire	58
211	Place Saint-Raphaël	59
406	Rues de Louvain / Franklin	60
318	Rues de l'Alma / de Baudin	61

316	Rue de Colombes	62
317	Rue Pierre Lhomme / angle Villa de la Musique	63
315	Intersection rues Estienne d'Orves / Kilford	64
209	Intersection boulevard Mission Marchand / rue des Fauvelles	65
611	Intersection rues de la Montagne / Victor Hugo	66
508	Intersection rues Jean-Baptiste Charcot / de Fallet	67
115	Place Victor Hugo	68
212	Aire de jeux Renaissance	69
213	Square Eugène Caron	70
114	Square Henri Regnault	71
509	Sous pont Levallois (vue sur les quais)	72
407	Carrefour boulevard Georges Clémenceau	73
118	Avenue André Prothin	74
220	Intersection rues de l'Ouest / Louis Hubert Lyautey	75
221	Intersections rues de Normandie / Emile Deschanel	76
320	Rue de Sébastopol	77
322	Place du 8 mai 1945	78
324	Intersection rues du président Kruger / Jean-Pierre Timbaud	79
515	Intersection rues Madira / de Chanzy	80
612	Société nautique de basse Seine / Quai du président Paul Doumer	81
120	Avenue d'Alsace	82
121	Angle rues François Couperin / de l'Abreuvoir	83
215	Intersection rue Lilas d'Espagne / Avenue Léonard de Vinci	84
218	Chemin des écoliers	85
222	Intersection Promenade des Pins / rues Lilas d'Espagne / Le Tintoret	86
319	Angle rue Barbès / avenue Marceau	87
323	Intersection rues Paul Napoléon Roinard / Bezons	88
325	Angle rues de Colombes / Lambrechts	89
326	Rond-point de l'Europe	90
509	Quai du maréchal Joffre (sous le pont de Levallois)	91
510	Angle rues Louis Ulbach / Armand Sylvestre	92
511	Angle rue A. Sylvestre / bd Georges Clémenceau / avenue Pasteur	93
512	Angle rues Jean Baptiste Charcot / des Ajoux	94

514	Angle rue Armand Silvestre / Léon Bourgain	95
515	Intersection rue Maadira / Square Charles Moncelet	96
613	Angle rue de l'Industrie / Ficatier	97
614	Angle rues Carles Hebert / Auguste Beau	98
513	Angle rue Haussmann / boulevard Saint-Denis	99
517	Rues Saint-Guillaume / Jean-Baptiste Charcot	100
116	Angle rues Mozart / Arletty	101
408	Avenue Dubonnet / boulevard de Verdun	102
321	Intersection rues Raspail / de Normandie / avenue de la République	103
223	Rue Puvis de Chavannes	104
615	Angle rues Massenet / Albert Simonin	105
312	Rues de Bitch / du capitaine Guynemer	106
516	Passage du Pourquoi Pas	107
327	Angle rues Parmentier / Michael Winburn / Lambrecht	108
518	Angle rues St-Thomas en Argonne / de la Montagne / Bd St-Denis	109
Caméra autorisée par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.1225 du 30 décembre 2019		
117	Avenue du Parc	110
Caméra autorisée par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2020.684 du 14 septembre 2020		
225	Allée Rodin	111
Caméras autorisées par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2020.861 du 15 octobre 2020		
616	Toit marché Charras hall 1	112
617	Toit marché Charras hall 2	113
Caméras autorisées par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2021.168 du 17 mars 2021		
412	Angle rues Watteau / Armand Silvestre	114
508	Angle rue Fallet / quai Maréchal Joffre	115
519	Angle passage Hanriot / rue Carpeaux	116
522	Angle boulevard de Verdun / rue Boursier	117
216	Angle rues de Rouen / de Normandie	118
224	Angle avenue de l'Arche / promenade des Pins	119
329	Angle rues de Colombès / Joseph Rivière	120
520	Angle rues du Cayla / Hudri / Jules Ferry	121
330	Angle rues Barbès / des Vieilles Vignes	122
411	Angle rue Louis Ulbach / boulevard de la Paix	123

409	Angle rues Joseph Méry / Edgar Quinet	124
Caméra autorisée par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2021.357 du 2 juin 2021		
122	Intersection rues de Belfort / de Bezons	125
Nouvelles caméras autorisées		
410	Rue latérale/ rue moulin des bruyères	126
413	Rue minimes/ rues Michel Ricard	127
414	Av de l'Europe/ rue villa des fleurs	128
415	Rue moulin des bruyères/ rue villa des fleurs	129
619	Ancien accès parking Charras	130
620	Accès parking Charras 3 P3	131
621	Accès Charras 1	132
622	Accès Charras 2	133
	Total	133

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

10

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>